



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le troisième jour d'avril deux-mille-vingt-trois, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : Mme Joannie Dion , M. Renaud Pelletier, M. Réjean Leclerc et M. Jean-Sébastien Gagné. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. Absents : M. Richard Gagné

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 23-04-33

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité.

Résolution 23-04-34

Il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 6 mars 2023.

Résolution 23-04-35

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 146257.51 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 16959.88 \$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 23-04-36

A) Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un compresseur.

Résolution 23-04-37

B) Régularisation dossier dérogation 8 rue des Pionniers :

En raison de la décision rendue en avril dernier, soit, ne pas payer les frais de dérogation, ce qui entraînait automatiquement un retour à son infraction avec une date limite pour se conformer, soit avant le 31 mai 2022. Ce qui fut fait. **Il est proposé par M. Réjean Leclerc** et résolu à l'unanimité d'annuler les frais dans ce dossier.

Résolution 23-04-38

C) Demande 12 rue des Haies changement de vocation : Une demande du citoyen pour établir la fin des services d'eau et d'égouts ayant été laissé sans réponses du conseil précédent, la demande du citoyen a traîné en longueur. Les procédures pour régulariser le dossier comportait plusieurs étapes. Le dossier étant maintenant en bonne partie réglé, **il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité d'annuler les frais de ses services pour 2022, incluant les frais d'intérêts encourus.

Résolution 23-04-39

D) Formation comité de démolition :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives laquelle a été sanctionnée le 1 avril 2021, les municipalités doivent modifier et se doter d'un règlement de démolition d'immeubles au plus tard le 1 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE; le règlement numéro 2023-002 Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Marsoui a été adopté par le conseil de la municipalité de Marsoui , conformément aux dispositions prévues au chapitre V.0.1 du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLQ, chapitre A-19.1) par la résolution 23-03-28;

CONSIDÉRANT QUE par le biais du règlement numéro 2023-002 Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Marsoui, un comité de démolition est créé pour étudier les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux et rendre une décision;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit désigner, par résolution,

les trois membres du conseil qui siégeront à ce comité et qui parmi ces derniers assumera la présidence et, désigner un membre du conseil comme membre substitut du comité;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat de ces membres est d'un an et qu'il peut être renouvelé par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN GAGNÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSOUI;

1. Nomme les membres du conseil suivants à titre de membre du comité de démolition de la municipalité de Marsoui : Mme Renée Gasse, M. Renaud Pelletier et Mme Joannie Dion
2. Nomme Mme Renée Gasse comme présidente
3. Nomme M. Jean-Sébastien Gagné comme substitut
4. Mandate ces membres pour un an, soit jusqu'en avril 2024.

Résolution 23-04-40

E) Il est proposé par M. Réjean Leclerc et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'asphalte froide.

Résolution 23-04-41

F) Il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l'unanimité d'accorder un budget de 200\$ pour la présentation de la Vision d'aménagement aux partenaires et acteurs/entrepreneurs du village en mai prochain.

PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Réjean Leclerc, il est résolu de lever la séance à 19h18.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.